

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OUVERTURE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE</b> <b>COMITÉ DES FÊTES D'IFS</b> <b>CHASSE AUX TRÉSORS – FORÊT D'IFS</b> <b>SAMEDI 22 AVRIL 2023</b> <b>Arrêté n°2023/049</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

VU la partie législative du Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons et l'article L.3335-4 relatif à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive modifié par l'article 18 de la loi de Finances pour 2001 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 février 1993 ;

VU la réglementation du Code de la Santé Publique relative à la déclaration des débits de boissons entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011 ;

VU la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire par Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs, à l'occasion d'une chasse aux trésors dans la forêt, qui aura lieu le samedi 22 avril 2023 à Ifs ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une chasse aux trésors dans la forêt, le samedi 22 avril 2023 à Ifs.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs.

Fait à Ifs, le 6 février 2023



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRÉ